

Étampes, le 22 décembre 2016

Madame, Monsieur

Au début de l'année, le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères) a initié une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour confier la gestion de son réseau de déchèteries (« éco-centres ») à une entreprise privée.

Le dossier relatif à cette procédure a été transmis aux représentants des 140 communes du SIREDOM. Une analyse objective de l'ensemble de ces documents effectués par l'exécutif du SEDRE a mis en lumière des éléments qui, inévitablement, allaient avoir une incidence financière importante sur les usagers. Il a été notamment relevé la création d'une part fixe de 5,50 € par habitant, soit 130 000 € pour le SEDRE, et une augmentation de certains tarifs pour la prise en charge des déchets.

Lors du comité syndical du mois d'avril 2016, avec Jean-Claude REVEAU, 1^{er} vice-président du SEDRE, nous avons dénoncé les effets pervers de cette procédure. Malgré le bien fondé de nos arguments et notre opposition, le contrat a finalement été voté à une large majorité, le SEDRE étant alors minoritaire pour faire entendre sa voix, et il a été mis en place le 1^{er} mai dernier. Notre intervention avait néanmoins permis d'obtenir une diminution de la part fixe de 5,50 € à 2,35 € par habitant.

La réception des premières factures émises par le groupement d'entreprises prestataire (composé de ESD, notre collecteur actuel, et PAPREC) pour la période de mai à septembre 2016 a confirmé et étayé nos craintes : pour le SEDRE la charge des déchèteries était multipliée par trois. Alors que la moyenne annuelle du coût était de 375 000 €, notre syndicat aurait dû s'acquitter de plus de 900 000 € avec ce nouveau système, soit une augmentation de la grille tarifaire de 49 € par usager. Une telle hausse était inadmissible et insupportable.

Ces faits attestaient que l'action forte du SEDRE était bien basée sur des recherches, tant juridiques qu'administratives, très objectives. Elle n'était ni partisane ni alarmiste. Notre démarche s'était uniquement attachée à la défense de nos usagers, ce qu'ont d'ailleurs reconnu les instances dirigeantes du SIREDOM.

Ayant pris conscience des difficultés d'application et des conséquences de cette DSP ainsi que le non respect des clauses du contrat, le SIREDOM a donc engagé différentes démarches auprès du délégataire en vue de rompre le contrat de DSP. Il a pris fin le 19 décembre 2016 après la signature d'un protocole transactionnel qui aura, nous en sommes certains également, des incidences financières dans le futur.

Bien que Monsieur Xavier DUGOIN, Président du SIREDOM, se soit engagé à maintenir pour l'année 2016 les tarifs de 2015, il est néanmoins très difficile d'avoir une vision chiffrée du coût de ce service pour l'avenir, ce qui est très regrettable.

Dans un courrier daté du 2 décembre, le Président du SIREDOM a confirmé cet engagement, tout en invitant les collectivités adhérentes à faire preuve de prudence dans l'élaboration de leur budget et de prévoir une hausse en rapport avec l'évolution des apports dans les éco-centres.